ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Le gouvernement du Nunavut se réjouit de la nouvelle législation fédérale de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le 6 novembre 2012

IQALUIT (Nunavut) – Le gouvernement du Nunavut accueille favorablement le dépôt au Parlement de la nouvelle législation fédérale visant à renforcer la planification du développement des ressources au Nunavut et à en évaluer les impacts potentiels. Le projet de loi C-47, la *Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord,* a été déposé à Ottawa mardi.

Le projet de loi C-47 comprend la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, qui propose des mécanismes pour améliorer les processus réglementaires au Nunavut et une meilleure définition du rôle de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNCER) et de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN). La CNCER et la CAN ont été établies en 1997 en tant qu'institutions de gouvernement public. Chacune dispose d'un conseil constitué d'un nombre égal de représentants des Inuit et de représentants du gouvernement.

« Il s'agit d'une étape importante dans l'établissement d'un régime efficace et rationalisé qui permet aux Inuit et au gouvernement de gérer ensemble le développement des ressources au Nunavut », a déclaré la première ministre du Nunavut, Eva Aariak. « Grâce au projet de loi C-47, le processus de prise de décision en matière de terres et de ressources sera beaucoup plus clair et cette loi ouvre la voie au transfert sans heurts des responsabilités du Canada au gouvernement du Nunavut dans le cadre de la dévolution. »

« Nous espérons que le projet de loi C-47 suivra rapidement son cours au Parlement pour procurer aux Nunavummiut et à l'industrie l'assurance dont ils ont besoin pour planifier et évaluer les projets de développement des ressources », a déclaré Peter Taptuna, ministre du Développement économique et des Transports du Nunavut. « C'est essentiel pour attirer les investissements nécessaires pour que le Nunavut continue de développer une économie forte et diversifiée. »

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca.*

ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Le gouvernement du Nunavut a collaboré étroitement avec le gouvernement du Canada et la Nunavut Tunngavik Incorporated à l'établissement de la législation, qui remplit des obligations découlant de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. « La nouvelle législation fédérale procurera de la clarté, de la cohérence et de la prévisibilité aux travaux et aux décisions de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de la Commission d'aménagement du Nunavut », a précisé James Arreak, le ministre de l'Environnement du Nunavut. « Cette loi remplit une obligation importante à laquelle le Canada s'est engagé en vertu des revendications territoriales du Nunavut. »

La *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* a d'abord été présentée en 2010 en tant que Loi 25 puis est morte au Feuilleton après une première lecture au Parlement, à la suite du déclenchement des élections fédérales de 2011. Depuis, le gouvernement du Nunavut presse le gouvernement du Canada de représenter la législation.

Contact avec les médias :

Emily Woods
Attachée de presse
Bureau de la première ministre
Tél. : (867) 975-5059
Courriel : ewoods@gov.nu.ca